



Commission scolaire  
**de l'Or-et-des-Bois**

# **RAPPORT FINANCIER**

**2018-2019**

**Service des ressources financières**

## TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction .....	1
État des résultats .....	2
État de l'excédent (déficit) accumulé .....	3
État de la situation financière .....	4
État des flux de trésorerie .....	5
Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ou d'un autre partenaire .....	6
Notes complémentaires au rapport financier .....	7

## LISTE DES ANNEXES

- Annexe A : Ventilation des revenus
- Annexe B : Ventilation des charges  
Sommaire des charges par nature
- Annexe C : Ventilation des surplus (déficits)

# Rapport de la direction

---

Le rapport financier de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois a été dressé par la direction, qui est responsable de sa préparation et de sa présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire un rapport financier fiable.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le présent rapport financier présente des données issues des états financiers audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L., auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux normes d'audit, mais n'a pas l'objet de procédés d'audit ni d'examen des auditeurs indépendants.



Directeur général

Directrice des ressources financières

Lieu : Val-d'Or

Date : 15 octobre 2019

# État des résultats

## Exercice terminé le 30 juin 2019

	Budget	Résultats réels	
	2019	2019	2018
	\$	\$	\$
<b>REVENUS (Annexe A)</b>			
Subventions de fonctionnement du MEES	76 908 266	78 406 770	66 871 329
Autres subventions et contributions	130 376	170 486	202 322
Taxe scolaire	3 668 918	3 642 520	9 278 028
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	1 117 368	1 721 890	1 255 556
Ventes de biens et services	4 920 478	4 835 497	4 653 426
Revenus divers	684 777	620 586	612 755
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	13 802	14 630	14 177
<b>Total des revenus</b>	<b>87 443 985</b>	<b>89 412 379</b>	<b>82 887 593</b>
<b>CHARGES (Annexe B)</b>			
Activités d'enseignement et de formation	42 525 906	41 838 530	39 639 081
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	21 996 156	20 815 526	19 780 040
Services d'appoint	7 204 596	7 309 115	7 078 724
Activités administratives	4 426 883	4 451 030	4 094 044
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9 842 375	11 535 355	9 782 633
Activités connexes	2 667 667	2 410 727	3 433 782
Variation de la provision pour avantages sociaux	20 000	(164 489)	97 616
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	--	68 479	--
<b>Total des charges</b>	<b>88 683 583</b>	<b>88 264 273</b>	<b>83 905 920</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (Annexe C)</b>	<b>(1 239 598)</b>	<b>1 148 106</b>	<b>(1 018 327)</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante du rapport financier.

# État de l'excédent (déficit) accumulé

## Exercice terminé le 30 juin 2019

---

	Budget	Résultats réels	
	2019	2019	2018
	\$	\$	\$
<b>Excédent accumulé au début</b>	<b>17 346 740</b>	<b>17 370 627</b>	18 388 954
Excédent (déficit) de l'exercice	<b>(1 239 598)</b>	<b>1 148 106</b>	(1 018 327)
<b>Excédent accumulé à la fin</b>	<b>16 107 142</b>	<b>18 518 733</b>	17 370 627

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante du rapport financier.

# État de la situation financière

## Au 30 juin 2019

	2019 \$	2018 \$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	402 220	390 825
Subventions de fonctionnement à recevoir	11 688 906	14 245 180
Subventions à recevoir – Financement	10 361 385	11 339 226
Taxe scolaire à recevoir	301 444	576 439
Débiteurs (note 3)	1 694 941	1 526 826
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>24 448 896</b>	<b>28 078 496</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires (note 4)	14 093 892	10 696 287
Créditeurs, frais courus et autres passifs (note 5)	10 817 853	12 109 114
Contributions reportées liées à l’acquisition d’immobilisations corporelles	571 571	233 952
Revenus perçus d’avance (note 6)	328 009	363 193
Provision pour avantages sociaux futurs (note 7)	2 937 160	3 101 650
Dettes à long terme faisant l’objet d’une promesse de subvention (note 8)	65 947 229	65 890 605
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>94 695 714</b>	<b>92 394 801</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(70 246 818)</b>	<b>(64 316 305)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	88 752 203	81 676 341
Charges payées d’avance	13 348	10 591
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>88 765 551</b>	<b>81 686 932</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>18 518 733</b>	<b>17 370 627</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante du rapport financier.

# État des flux de trésorerie

## Exercice terminé le 30 juin 2019

	2019 \$	2018 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 148 106	(1 018 327)
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Provision pour avantages sociaux futurs	(164 489)	97 616
Charges payées d'avance	(2 758)	6 299
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(14 630)	(5 897)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	51 775	49 747
Amortissement et réduction de valeur des immobilisations corporelles	4 736 794	3 152 527
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	68 479	--
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	2 666 799	(322 241)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 490 076</b>	<b>1 959 724</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION</b>		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(11 881 135)	(13 577 779)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(11 881 135)</b>	<b>(13 577 779)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	5 127 850	11 988 889
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(5 123 000)	(4 133 000)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires non liés aux immobilisations	3 397 605	4 097 755
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>3 402 455</b>	<b>11 953 644</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>11 395</b>	<b>335 589</b>
Trésorerie au début de l'exercice	390 825	55 236
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>402 220</b>	<b>390 825</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante du rapport financier.

# Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEES ou d'un autre partenaire

## Au 30 juin 2019

	2019 \$	2018 \$
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)</b>	<b>(70 246 819)</b>	(64 316 305)
<b>Actifs financiers financés par le MEES ou un autre partenaire</b>		
Subventions à recevoir - Financement	<b>10 361 385</b>	11 339 226
Subventions à recevoir - Avantages sociaux	<b>2 043 567</b>	2 124 385
<b>Total des actifs financiers financés par le MEES</b>	<b>12 404 952</b>	13 463 611
<b>Passifs financés par le MEES ou un autre partenaire</b>		
Solde des allocations d'investissement à financer à long terme	<b>12 003 786</b>	6 986 054
Provision pour avantages sociaux futurs financée par le MEES	<b>2 043 567</b>	2 124 385
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	<b>65 947 229</b>	65 890 605
<b>Total des passifs financés par le MEES</b>	<b>79 994 582</b>	75 001 044
<b>Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles</b>		
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<b>571 571</b>	233 952
<b>Total des revenus reportés liés aux immobilisations corporelles</b>	<b>571 571</b>	233 952
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT DU MEES OU D'UN AUTRE PARTENAIRE</b>	<b>(2 085 618)</b>	(2 544 920)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante du rapport financier.

# Notes complémentaires au rapport financier

---

## 1. STATUTS

La Commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et la provision pour le régime rétrospectif de la Commission ses normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## **Actifs financiers**

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

### ***Débiteurs***

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

## **Passifs**

### ***Régime de retraite***

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées au rapport financier.

### ***Provision pour avantages sociaux futurs***

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

### ***Dettes à long terme***

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagement de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charge au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## **Actifs non financiers (suite)**

### ***Charges payées d'avance***

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficie des services acquis.

## **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnées dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

### ***Subventions et contributions reportées***

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## **Revenus (suite)**

### ***Taxe scolaire***

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

### ***Ventes de biens et services et revenus divers***

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

## **Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## 3. DÉBITEURS

	2019 \$	2018 \$
Comptes à recevoir des usagers	420 074	381 496
Avances à des employés	10 427	8 612
Autres ventes de biens et services	1 322 004	1 199 000
	<b>1 752 505</b>	<b>1 589 108</b>
Moins : Provision pour mauvaises créances	(57 564)	(62 282)
	<b>1 694 941</b>	<b>1 526 826</b>

## 4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEES. La marge de crédit autorisée est de 29 268 910 \$ (41 580 180 \$ au 30 juin 2018). L'acceptation bancaire, échéant le 4 juillet 2019, porte intérêt au taux préférentiel de 2,26 % (1,17% au 30 juin 2018) et est garanti par le MEES.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## 5. CRÉDITEURS, FRAIS COURUS ET AUTRES PASSIFS

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Salaires et charges sociales	<b>4 680 536</b>	5 701 000
Fournisseurs	<b>3 333 244</b>	3 655 869
Fonds à destination spéciale	<b>480 128</b>	357 216
Retenues sur contrats	<b>875 652</b>	190 652
Intérêts courus	<b>548 321</b>	513 110
Congés sabbatiques	<b>813 649</b>	640 936
Recours collectif	--	948 089
Autres	<b>86 323</b>	102 242
	<b>10 817 853</b>	12 109 114

## 6. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Revenus des usagers	<b>187 928</b>	130 699
Subvention reportée - Provision pour perfectionnement conventionné	<b>61 052</b>	73 465
Subventions de fonctionnement reportées	<b>79 029</b>	159 029
	<b>328 009</b>	363 193

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## 7. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Congés de maladie	<b>153 462</b>	143 706
Congés de maladie monnayables	<b>421 597</b>	447 342
Vacances	<b>1 522 486</b>	1 432 499
Indemnités de départ	<b>78 620</b>	143 014
Assurance-traitement	<b>288 338</b>	447 026
Autres congés sociaux	<b>15 480</b>	20 708
Contribution de l'employeur	<b>457 177</b>	467 355
	<b>2 937 160</b>	3 101 650

## Notes complémentaires au rapport financier (suite)

### 8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2019 \$	2018 \$
Effet à payer, 1,9928 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 506 000 \$	7 562 000	8 068 000
Effet à payer, 1,220 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 499 000 \$	499 000	998 000
Effet à payer, 1,972 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 222 000 \$	5 106 000	5 328 000
Effet à payer, 2,478 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 156 000 \$	3 344 000	3 496 000
Effet à payer, 3,325 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 380 000 \$	6 938 000	7 318 000
Effet à payer, 2,944 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 206 000 \$	12 847 000	14 303 000
Effet à payer, 2,990 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 1 456 000 \$	5 150 000	--
Effet à payer, 2,238 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 946 000 \$	4 428 000	5 338 000
Effet à payer, 2,463 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 3 031 000 \$	3 031 000	3 191 000
Effet à payer, 2,905 % payable semestriellement, remboursable par versement annuel de 803 000 \$	17 368 000	18 171 000
	<b>66 273 000</b>	<b>66 211 000</b>
Frais reportés liés aux dettes à long terme	<b>(325 771)</b>	<b>(320 395)</b>
	<b>65 947 229</b>	<b>65 890 605</b>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 et suivantes \$
<b>Versements</b>	8 201 000	4 671 000	4 671 000	7 407 000	41 323 000

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			2018
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Terrains	1 484 185	--	1 484 185	1 552 664
Aménagements de terrain	1 850 454	742 954	1 107 500	1 196 094
Bâtiments	75 498 151	51 882 274	23 615 877	24 867 773
Améliorations et transformations majeures	63 003 495	5 920 870	57 082 625	49 535 819
Matériel et équipement	11 770 486	8 244 516	3 525 970	3 446 365
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	3 497 623	1 646 782	1 850 841	1 056 249
Réseaux de télécommunication	88 455	3 250	85 205	21 377
	<b>157 192 849</b>	<b>68 440 646</b>	<b>88 752 203</b>	<b>81 676 341</b>

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur de 8 275 071 \$ (12 764 393 \$ au 30 juin 2018), soit 0 \$ (145 047 \$ au 30 juin 2018) pour des bâtiments, 8 245 390 \$ (12 009 592 \$ au 30 juin 2018) pour des améliorations et transformations majeures et 29 681 \$ (609 754 \$ au 30 juin 2018) en aménagements de terrain. Aucun amortissement n'est comptabilisé sur ces immobilisations.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## 10. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Politique de gestion des risques*

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à l'une de ses obligations et de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2019 :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	<b>1 500 832</b>	1 465 360
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	<b>62 159</b>	8 285
De 60 à 90 jours suivant la date de facturation	<b>9 241</b>	43 250
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	<b>180 273</b>	72 213
Sous total	<b>1 752 505</b>	1 589 107
Provision pour créances douteuses	<b>(57 564)</b>	(62 282)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	<b>1 694 941</b>	1 526 826

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et ses frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2019 se détaillent comme suit :

	<b>Moins de 1 an \$</b>	<b>1 an à 3 ans \$</b>	<b>4 ans à 5 ans \$</b>	<b>Plus de 5 ans \$</b>	<b>Total \$</b>
Emprunts temporaires	14 093 892				14 093 892
Créditeurs et frais courus à payer	10 274 067				10 274 067
Dettes à long terme	8 201 000	16 749 000	21 085 000	20 238 000	66 273 000
Provision pour avantages sociaux	2 937 160				2 937 160

## **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

## **11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 3 073 961 \$ pour des contrats de construction, de rénovation d'école et d'aménagement de terrain à être réalisés en 2019-2020.
- b) Un montant de 2 129 912 \$ pour des contrats d'entretien ménager, paysagers et autres, échéant le 30 juin 2020.
- c) Un montant de 14 043 262 \$ indexé selon l'indice des prix à la consommation pour des contrats de transport scolaire échéant le 30 juin 2022.

## **12. ÉVENTUALITÉ**

Au 30 juin 2019, les réclamations en suspens contre la Commission scolaire se chiffrent à 63 660 \$ (63 660 \$ au 30 juin 2018) et consistent en litiges en cours. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 63 660 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée à l'excédent (ou déficit) de l'exercice alors en cours.

# Notes complémentaires au rapport financier (suite)

---

## 13. APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le Gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers du gouvernement.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

## 14. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le Projet de loi no 40 modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* a été déposée à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires.

# Annexe A

## Exercice terminé le 30 juin 2019

### VENTILATION DES REVENUS

	Budget	Résultats réels	
	2019	2019	2018
	\$	\$	\$
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Subventions de fonctionnement du MEES</b>			
Subvention de fonctionnement – Jeunes – Adultes - FP	56 943 172	58 575 827	54 489 989
Subvention de péréquation	11 431 034	11 431 034	5 559 984
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente	--	25 742	109 806
Subvention du service de la dette	6 932 739	6 932 531	5 816 291
Subvention pour le transport scolaire	2 310 640	2 407 176	2 359 371
Subvention reportée – Provision pour perfectionnement conventionné	79 236	12 413	5 771
Autres subventions de fonctionnement reportées	200 000	80 000	(34 294)
Autres subventions du MEES	--	705	5 280
Variation de la subvention - financement	(988 555)	(1 058 658)	(1 440 869)
	<b>76 908 266</b>	<b>78 406 770</b>	<b>66 871 329</b>
<b>Autres subventions et contributions</b>			
Subventions du gouvernement provincial	50 000	170 486	118 945
Subventions du gouvernement fédéral	80 376	--	83 377
	<b>130 376</b>	<b>170 486</b>	<b>202 322</b>
<b>Taxes scolaires</b>			
Revenus tenant lieu de taxes	27 419	26 169	57 718
Taxe scolaire – année courante	3 631 499	3 575 363	9 199 038
Taxe scolaire – années antérieures	10 000	40 988	21 272
	<b>3 668 918</b>	<b>3 642 520</b>	<b>9 278 028</b>

# Annexe A (suite)

## Exercice terminé le 30 juin 2019

### VENTILATION DES REVENUS

	Budget	Résultats réels	
	2019	2019	2018
	\$	\$	\$
<b>Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours</b>			
Droits de scolarité pour les enfants autochtones	--	67 596	196 966
Autres frais de scolarisation – Effectif scolaire adulte	34 750	21 206	23 935
Revenus – Cours en formation professionnelle	970 000	1 539 905	938 093
Revenus – Cours en formation générale des adultes	112 618	93 183	96 562
	<b>1 117 368</b>	<b>1 721 890</b>	<b>1 255 556</b>
<b>Ventes de biens et services</b>			
Fournitures et matériels scolaires	586 029	897 949	993 820
Surveillance et transport du midi	566 801	574 172	562 966
Services de garde	1 643 537	1 684 568	1 650 806
Autres activités chargées aux usagers	909 281	1 396 325	1 170 493
Autres ventes de biens et services	1 214 830	282 483	275 341
	<b>4 920 478</b>	<b>4 835 497</b>	<b>4 653 426</b>
<b>Revenus divers</b>			
Revenus de location d'immeubles	402 210	380 585	325 612
Participation financière d'un organisme pour charges de fonctionnement	204 567	128 980	121 810
Publicité et commandite	33 000	5 647	20 665
Intérêts, pénalités et frais de retard	45 000	105 374	144 668
Recouvrement des dépenses des années antérieures	--	--	--
Subvention – financement (passif environnemental – réévaluation)	--	--	--
	<b>684 777</b>	<b>620 586</b>	<b>612 755</b>

# Annexe B

## Exercice terminé le 30 juin 2019

### VENTILATION DES CHARGES

	Résultats réels				
	Budget	Rémunération et contribution de l'employeur	Autres charges	Total	
				2019	2018
2019	2019	2019	2019	2018	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Enseignement et formation</b>					
Éducation préscolaire	2 702 257	2 826 724	57 272	2 883 996	2 492 599
Enseignement primaire	16 369 402	15 307 164	296 207	15 603 371	15 642 937
Enseignement secondaire général	11 761 794	10 927 830	409 408	11 337 238	10 820 552
Formation professionnelle	7 028 589	5 890 610	1 874 700	7 765 310	6 330 565
Enseignement particulier	2 658 542	2 254 358	106 112	2 360 470	2 487 778
Formation générale des adultes	2 005 322	1 816 808	71 337	1 888 145	1 864 650
	<b>42 525 906</b>	<b>39 023 494</b>	<b>2 815 036</b>	<b>41 838 530</b>	<b>39 639 081</b>
<b>Soutien à l'enseignement et à la formation</b>					
Gestion des écoles et des centres	5 893 228	5 171 932	880 160	6 052 092	5 840 808
Moyens d'enseignement	2 009 222	1 387 133	456 352	1 843 485	1 720 690
Services complémentaires	5 703 494	5 594 421	83 747	5 678 168	5 122 369
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	3 599 850	3 100 234	7 705	3 107 939	3 301 446
Animation et développement pédagogique	1 837 053	1 573 489	60 807	1 634 296	1 551 494
Perfectionnement du personnel enseignant et autres personnels de soutien à l'enseignement	394 962	212 167	191 548	403 715	347 235
Activités sportives, culturelles et sociales	2 558 347	466 057	1 629 774	2 095 831	1 895 998
	<b>21 996 156</b>	<b>17 505 433</b>	<b>3 310 093</b>	<b>20 815 526</b>	<b>19 780 040</b>
<b>Services d'appoint</b>					
Aide à la pension et au transport	20 000	--	--	--	--
Service alimentaire	56 883	59 546	70 889	130 435	68 085
Transport scolaire	4 600 336	--	4 725 275	4 725 275	4 611 015
Service de garde	2 527 377	2 269 455	183 950	2 453 405	2 399 624
	<b>7 204 596</b>	<b>2 329 001</b>	<b>4 980 114</b>	<b>7 309 115</b>	<b>7 078 724</b>

# Annexe B (suite)

## Exercice terminé le 30 juin 2019

### VENTILATION DES CHARGES

	Résultats réels				
	Budget 2019 \$	Rémunération et contribution de l'employeur 2019 \$	Autres charges 2019 \$	Total	
				2019 \$	2018 \$
<b>Activités administratives</b>					
Conseil des commissaires et des comités	188 437	116 619	66 273	182 892	152 760
Gestion	2 948 769	2 418 120	493 781	2 911 902	2 705 421
Services corporatifs	1 141 477	622 391	679 679	1 302 070	1 181 366
Perfectionnement	148 200	1 470	52 696	54 166	54 497
	<b>4 426 883</b>	<b>3 158 600</b>	<b>1 295 429</b>	<b>4 451 030</b>	<b>4 094 044</b>
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>					
Entretien et amortissement des biens meubles	1 423 198	--	1 950 593	1 950 593	1 403 694
Conservation et amortissement des biens immeubles	4 657 724	914 538	4 229 839	5 144 377	4 090 423
Entretien ménager	1 829 969	128 729	1 742 266	1 870 995	1 742 207
Consommation énergétique	1 470 000	--	1 728 971	1 728 971	1 660 096
Location d'immeubles	6 000	--	5 500	5 500	6 000
Protection et sécurité	113 200	39 625	95 346	134 971	108 127
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisables	342 284	--	699 948	699 948	772 086
	<b>9 842 375</b>	<b>1 082 892</b>	<b>10 452 463</b>	<b>11 535 355</b>	<b>9 782 633</b>
<b>Activités connexes</b>					
Financement	2 077 436	--	2 168 960	2 168 960	1 887 721
Projets spéciaux	437 082	61 556	116 146	177 702	1 370 063
Rétroactivité	--	8 834	--	8 834	117 897
Sécurité d'emploi	--	34 502	--	34 502	10 648
Variation des provisions	16 055	--	18 628	18 628	17 355
Prêts de services	137 094	2 101	--	2 101	30 098
	<b>2 667 667</b>	<b>106 993</b>	<b>2 303 734</b>	<b>2 410 727</b>	<b>3 433 782</b>

# Annexe B (suite)

## Exercice terminé le 30 juin 2019

### SOMMAIRE DES CHARGES PAR NATURE

	Budget	Résultats réels	
	2019	2019	2018
	\$	\$	\$
<b>Rémunération</b>			
Personnel cadre et commissaires	4 324 671	4 353 884	4 135 431
Personnel enseignant et suppléance	39 175 086	37 630 649	36 205 111
Personnel professionnel	3 850 233	3 563 513	3 261 240
Personnel de soutien	11 142 877	11 060 462	10 478 959
Provisions avantages sociaux futurs	20 000	(164 489)	97 616
Contribution de l'employeur	6 807 193	6 597 904	6 307 027
	<b>65 320 060</b>	<b>63 041 923</b>	60 485 384
<b>Autres charges</b>			
Frais de déplacement	607 405	610 724	579 650
Fournitures et matériel	4 733 542	4 854 995	4 566 527
Services, honoraires et contrats	10 538 318	11 750 479	11 171 205
Amortissement et équipements non capitalisables	4 144 890	4 924 802	3 354 685
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	--	68 479	--
Frais de financement	2 009 739	2 168 960	1 887 721
Autres charges	1 329 629	843 911	1 860 748
	<b>23 363 523</b>	<b>25 222 350</b>	23 420 536
	<b>88 683 583</b>	<b>88 264 273</b>	83 905 920

# Annexe C

## Exercice terminé le 30 juin 2019

### VENTILATION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ

	2019 \$	2018 \$
<b>Écoles primaires</b>		
Saint-Sauveur	54 701	52 577
Papillon-d'Or	14 760	5 832
Charles-René-Lalande	15 556	(14 622)
Louis-Querbes	(38 239)	3 016
Notre-Dame-de-Fatima	13 242	30 460
Chanoine-Delisle	41 546	24 427
Or-et-de-Champs-de-Mars	46 426	38 269
Saint-Joseph	(3 241)	24 435
Sainte-Lucie	(3 642)	(30 704)
Sainte-Marie	28 022	5 837
Saint-Isidore	25 098	24 734
Des Explorateurs	40 004	36 036
Saint-Philippe	(4 516)	(21 245)
	<b>229 717</b>	<b>179 052</b>
<b>Écoles secondaires</b>		
Le Transit	45 902	49 990
La Concorde	11 002	20 056
Le Tremplin	14 999	(2 179)
Le Carrefour	116 895	106 591
	<b>188 798</b>	<b>174 458</b>
<b>Formation générale – Adultes</b>		
Centre L'Horizon	237 750	(89 025)
<b>Formation professionnelle et service aux entreprises</b>		
Centre de formation professionnelle de Val-d'Or	1 570 637	1 082 828
<b>Services centralisés</b>		
Ensemble des services centralisés	16 291 831	16 023 314
<b>Total – Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois</b>	<b>18 518 733</b>	<b>17 370 627</b>